TENSIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LA CHINE ET LE JAPON : QUAND LE DROIT CONSTITUTIONNEL ET LE DROIT INTERNATIONAL S'ENTREMÊLENT

Publication de Jean-Baptiste Dudant, Professeur de droit public à la Faculté de droit et science politique de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines dans le Club des juristes

En se déclarant prêt à recourir à la légitime défense collective en réaction à une éventuelle agression chinoise contre Taïwan, le Japon a suscité le courroux de la République populaire de Chine qui a alors déployé, en réponse, un argumentaire qui se situe à la fois sur le plan du droit constitutionnel japonais et du droit international général..
A lire ici Le club des juristes